

APAJH ARDENNES UEMA

Ecole Pierre Mendes France Rue du Grand Quartier 08230 Rocroi



Projet de Service 2024 / 2028

Nom de la structure	UEMA
Adresse de la structure	Ecole primaire Pierre Mendes France
Adresse de la structure	Rue du grand quartier 08230 ROCROI
Coordonnées téléphonique	03 24 54 17 26 / 03 24 54 11 54
Adresse électronique	contact@apajh08.fr
Nom du directeur	Nicolas DUCARMES
Type de structure	UEMA
Capacité et modalités d'accueil	7 Semi-internat
Numéro FINESS	08 000 193
Date de création	2020
Date du dernier arrêté d'autorisation	01/09/2020
	Autisme : 7 places
Organisme gestionnaire	APAJH Ardennes

Le projet de service est établi conformément aux dispositions :

- de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- des articles L.112-1 à L112-2-1, L351-1, D351-3 à D351-20 du Code de l'éducation

Projet approuvé le 26 Juin 2024 par le Conseil d'Administration de l'APAJH Ardennes.

Présenté au Conseil de la Vie Sociale le 05 Juin 2024

Table des matières

PREAMBULE

I PRESENTATION GENERALE	1
1.1 L'association gestionnaire « l'APAJH ARDENNES »	1
1.1.1 Historique	
1.1.2 Fondement éthique	1
1.1.2.1 Mettre en œuvre les principes de laïcité	1
1.1.2.2 Favoriser la citoyenneté	2
1.1.2.3 Développer les potentialités	2
1.1.2.4 Promouvoir la bientraitance	3
1.1.3 Projet associatif	3
1.1.3.1 Buts	3
1.1.3.2 Organigramme du conseil d'administration	4
1.2 Présentation de l'unité	5
1.2.1 L'Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme	5
1.2.1.1 Direction	5
1.2.1.2 Définitions juridiques	5
1.2.1.3 Agrément	6
1.2.2 Public accueilli	6
1.2.3 Financement	6
1.2.4 Zone géographique d'intervention	6
1.2.5 Missions	6
1.2.6 Une école inclusive : l'accès à l'école, quel que soit son lieu de domiciliation	7
1.2.7 Objectifs pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques	7
1.2.8 Le rôle et la place des parents	
1.2.9 Travail en partenariat et en réseau	9
2. PROJET PEDAGOGIQUE	
2.1 Le projet dans ses différentes dimensions	
2.1.1 L'école	
2.1.2 Aménagement de l'espace	
2.1.3 Aménagement du temps	
2.1.4 Moyens humains	
2.1.5 Les apprentissages et leurs évaluations	
2.1.6 Le rôle et la place des familles	
2.2 Stratégies et outils pour les activités et interventions éducatives, thérapeutiques et pédage	
2.2.1 Coordination des interventions	
2.2.2 Croisement entre le programme scolaire et la pédagogie adaptée	16

3. LA METHODOLOGIE D'ACTIONS DE L'UEMA	21
3.1 L'admission, le livret d'accueil et le document individuel de prise en charge	21
3.2 Période d'observation et de bilan	21
3.3 Le Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA)	22
3.3.1 Evaluation du PIA	22
3.4 Les moyens de mise en œuvre du projet	22
3.4.1 L'équipe pluridisciplinaire	22
3.4.2 Les interventions des professionnels	23
3.4.3 La logistique et l'environnement	23
3.5 La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	24
3.5.1 Les fiches de poste	24
3.5.2 La gestion des absences	24
3.5.3 La formation du personnel	24
3.6 Les réunions institutionnelles	25
3.6.1 Les réunions de synthèse	25
3.6.2 Les réunions de coordination	25
3.6.3 La réunion d'évaluation du projet de service	25
3.7 L'arrêt de l'accompagnement	25
4. L'EVALUATION	25
4.1. Le dispositif d'évaluation	25
4.1.1 La supervision	26
4.1.2 L'évaluation du Projet de service	26
4.1.3 L'évaluation externe	26
4.1.4 La démarche d'amélioration continue	26
4.1.5 Le plan d'amélioration continue	27
5. CONCLUSION	27
ANNEXES	28

PREAMBULE

Ce projet, élaboré dans une démarche participative, éclaire l'organisation de l'unité pour les 5 années à venir. Il se veut un outil de référence pour l'ensemble des professionnels de l'UEMA leur permettant d'avoir une ligne directrice. Il a été conçu dans un esprit d'accessibilité et de lisibilité afin que les partenaires et les familles puissent se représenter l'organisation de l'UEMA au service du projet de chaque enfant.

Il prend en compte:

- La loi de 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Les recommandations de la Haute Autorité de Santé
- Le Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.312-1, D.312-10-1 et suivants.
- Le Code de l'éducation notamment ses articles. L.351-1 et D. 351-17 à D. 351-20.
- La Circulaire N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/DSS/CNSA/2013/336 du 30 août 2013 relative à la mise en œuvre du plan autisme 2013-2017.
- L'instruction interministérielle N°DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme (2013-2017).
- L'instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges national des unités d'enseignement en maternelle prévues par le 3ème plan autisme (2013-2017)

Il n'est pas figé et est susceptible d'être modulé en fonction des évolutions des besoins des enfants accompagnées et des politiques éducatives, sociales et médico-sociales.

Il s'attache à répondre aux besoins des enfants accueillis, identifiés dans leur projet individualisé d'accompagnement par une organisation collective de ressources humaines et matérielles afin de les préparer à leur vie d'élèves.

1 PRESENTATION GENERALE

1.1 L'association gestionnaire « l'APAJH ARDENNES »

1.1.1 Historique

L'association Les Sapins, devenue APAJH Ardennes en novembre 2012, a été créée en 1962 par Mme VIENOT, maire de Rocroy, pour gérer un établissement pour enfants déficients intellectuels et un centre de plein air durant les vacances scolaires. Afin de renforcer l'assise de l'association, le président et le directeur ont rencontré en 2012 les représentants de la fédération des APAJH. Après une analyse des valeurs portées, des appuis potentiels et de l'opportunité d'entrer dans une posture départementale, les administrateurs ont choisi de devenir APAJH Ardennes. L'adhésion à cette fédération d'associations départementales a permis de consolider la pérennité de l'association en bénéficiant d'une veille politique et réglementaire, d'un accompagnement technique et d'une réflexion sur les valeurs d'accessibilité universelle. Présidée par Monsieur GERMAIN, également membre du bureau du conseil d'administration fédéral, l'APAJH Ardennes a célébré son cinquantenaire le 3 octobre 2014.

1.1.2 Fondement éthique

L'APAJH Ardennes porte les valeurs de solidarité, laïcité et citoyenneté. Les fondements de son action s'appuient sur la fédération des APAJH qui milite pour ces valeurs concrétisées par la Chartes de Paris sur l'accessibilité universelle et par le pacte handicap proposé aux communes pour un engagement d'une cité garantissant l'accès à tout pour tous.

1.1.2.1 Mettre en œuvre les principes de laïcité

« Démocratie et laïcité sont pareils » Jean Jaurès

Les principes de laïcité se fondent sur la loi de 1905 (séparation de l'Eglise et de l'Etat) et sur la loi de 2004 (signes ostentatoires). Il s'agit de principes de justice, d'égalité et de liberté.

Notre définition de la laïcité

La laïcité affiche les principes de respect de la personne dans ses croyances et ses non croyances, ses convictions politiques, morales et religieuses. Elle met en sécurité les convictions de chacun et énonce des limites à l'expression de la liberté individuelle.

La posture des professionnels de l'APAJH Ardennes

En regard des croyances et convictions des personnes accompagnées, les professionnels de l'unité ne portent pas de jugement et garantissent ainsi une égalité de traitement dans les accompagnements. Ils se positionnent sans s'engager et ne partagent pas leurs convictions personnelles. Ils apportent seulement des informations et des connaissances afin de favoriser la liberté de conscience de chacun.

La personne, lorsqu'elle entre à l'APAJH Ardennes doit savoir qu'elle sera en sécurité idéologique : les apprentissages sont les plus objectifs possibles et les personnels s'engagent à rester neutre dans leur démarche éducative. Toutes sorties, activités ou thèmes pouvant engager des valeurs morales, politiques ou religieuses sont préparés en amont. La laïcité n'est pas hostile à la religion, on peut en parler en fixant le cadre auparavant et en rappelant les principes de laïcité de l'association en préambule. Tout sectarisme ou prosélytisme sont assimilés à de la maltraitance et font l'objet d'une faute grave. Tout professionnel a un devoir d'information à la direction.

1.1.2.2 Favoriser la citoyenneté

Prévenir les conduites inadaptées par un climat de confiance et de bien-être

Les professionnels de l'unité s'attachent à adopter une posture bienveillante et encourageante dans le but de créer un climat de bien-être, favorable à l'épanouissement personnel des enfants accompagnées. Ils veillent à avoir un comportement et un langage respectueux, positif, sécurisant et s'appuient sur les atouts de l'enfant. Ils adaptent leur pratique en fonction de ses problématiques et de son vécu dans un souci d'équité.

Valoriser

Les professionnels valorisent chaque fois que possible :

- Entraide, bienveillance, sollicitude
- Esprit d'initiative
- Calme
- Respect des consignes et du règlement, etc.

Ils cherchent à:

- Relever les atouts de l'usager et encourager le comportement positif.
- Solliciter, responsabiliser.
- Utiliser le non-verbal : regard encourageant, pouce levé, pictogrammes, etc.
- Varier les mots.
- Mettre en place une communication alternative améliorée (CAA) au besoin
- Afficher les œuvres des enfants, des photos des enfants en train de travailler.
- Relever les attentes des enfants et les intégrer au PIA.

Les professionnels de l'unité veillent à avoir un discours valorisant en évitant la mise en concurrence avec les autres. Les cadeaux sont considérés comme non appropriées.

1.1.2.3 Développer les potentialités

Au regard des statuts de l'Association et du conseil d'administration, l'ensemble de l'unité œuvre pour aider au développement harmonieux des enfants accueillis.

En élaborant et en assurant un suivi régulier des projets individualisés d'accompagnement, les professionnels cherchent à développer l'autonomie, les connaissances et les outils nécessaires à une scolarisation en milieu de droit commun et aux interactions sociales.

Pour se faire, ils adaptent les objectifs et les méthodes aux capacités de chacun et permettent de développer les potentialités individuelles.

1.1.2.4 Promouvoir la bientraitance

Exigence professionnelle poursuivie par l'UEMA, la bientraitance est une recherche permanente d'optimisation de l'accompagnement des usagers pour leur bien-être et leur épanouissement. Elle cherche à prévenir les éventuelles difficultés de fonctionnement en anticipant des solutions dans un cadre collectif de réflexion des professionnels. Ceux-ci se positionnent dans une démarche d'amélioration continue des pratiques, des organisations, des procédures, de l'environnement et des formations. L'éthique, la déontologie, les valeurs communes sont au service de cette bientraitance.

Considérant que des situations de maltraitance peuvent être générées au quotidien de manière anodine, les professionnels de l'unité s'engagent à : Questionner leurs pratiques de manière régulière afin que leurs attitudes puissent être en concordance avec un cadre garantissant la sécurité et l'amélioration de l'accompagnement

- Mettre en place des projets individualisés d'accompagnement afin de respecter l'identité et la singularité des personnes accueillies
- o Se former afin de construire une définition commune de la bientraitance
- Favoriser les coopérations entre services pour pallier les déficits d'accompagnement de certains métiers
- Mettre en place une démarche qualité afin de prendre en considération les avis de la personne accueillie et de sa famille en vue d'améliorer l'accompagnement
- Humaniser le cadre de vie des élèves accueillis pour permettre un accompagnement plus digne, plus respectueux de l'intimité, de la sécurité et de leurs souhaits.

L'unité développe ainsi une culture de bientraitance en portant un regard bienveillant et un discours positif à l'égard de l'élève accueilli. Elle s'appuie principalement sur les attentes des recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

1.1.3 Projet associatif

1.1.3.1 Buts

L'association départementale APAJH a pour buts :

 La mise en œuvre de toute action destinée à favoriser l'épanouissement des personnes en situation de handicap et à assurer leur intégration dans les différents domaines de la vie

- D'agir auprès des pouvoirs publics pour qu'ils assurent aux personnes en situation de handicap et à leurs familles l'aide morale et matérielle qui leur est due, pour qu'ils mettent en place les structures et les services permettant leur plein épanouissement par l'éducation, la culture, l'organisation des sports, des loisirs et des vacances, les soins propres à leur état et leur insertion dans le monde du travail.
- D'assurer la représentation et l'intervention au nom des personnes en situation de handicap auprès des instances départementales et régionales, ainsi que des partenaires sociaux des personnes en situation de handicap, des parents, des familles et des tuteurs, sans distinction d'âge, de sexe, de religion ou de nationalité.
- D'assurer la représentation de l'association départementale auprès des partenaires sociaux et pouvoirs publics locaux
- La création et la gestion de services et établissements au bénéfice des personnes en situation de handicap destinés à les accueillir et/ou à les accompagner en mettant en place :
 - Les équipements nécessaires pour compléter les équipements publics existant
 - Des formules nouvelles d'éducation, de formation et d'intégration sociale et professionnelle
 - Des activités culturelles
 - Des aides en direction de leurs familles
- o D'entretenir entre les intéressés l'esprit d'entraide et de solidarité
- De dispenser des prestations de services ciblées vers les établissements et services sociaux et médico-sociaux, notamment la réalisation d'évaluations externes

1.1.3.2 Organigramme du conseil d'administration

Membres avec voix délibérative :

 18 à 24 personnes issues des membres actifs et élues en Assemblée Générale pour une durée de 6 ans (renouvelables par tiers tous les 2 ans).

Membres avec voix consultative :

- L'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale ou son représentant.
- L'Inspecteur de l'Education Nationale chargée de l'adaptation et de scolarisation des élèves handicapés ou son représentant
- o Le représentant du Conseil Départemental
- Deux représentants du personnel
- Le président du Conseil de Vie Sociale (CVS)
- o Le directeur
- La directrice adjointe
- Le médecin de l'établissement

1.2 Présentation de l'unité

1.2.1 L'Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme

Les UEMA créées dans le cadre du plan autisme 2013-2017 sont venues compléter l'offre de scolarisation proposée aux élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme et les différentes modalités de scolarisation permettant une graduation de l'accompagnement et du parcours scolaire de chaque enfant, en fonction de son bilan fonctionnel et de l'évaluation de ses besoins spécifiques : scolarisation individuelle avec ou sans accompagnement, unités localisées pour l'inclusion scolaire, unités d'enseignement. La scolarisation en UEMA constitue donc une des modalités possibles de la scolarisation des jeunes enfants avec TSA, dont le plan autisme 2013-2017 encourage par ailleurs la diversification.

La scolarisation dès la maternelle d'enfants avec trouble du spectre de l'autisme en unité d'enseignement maternelle en milieu scolaire ordinaire s'inscrit par ailleurs plus globalement dans la politique de prise en charge précoce des enfants dès 18 mois portée par le 3^{ème} plan autisme et déclinée dans l'instruction « Triptyque » du 17 juillet 2014 relative au cadre national de repérage, de diagnostic et d'interventions précoces.

1.2.1.1 Direction

Recruté par le conseil d'administration, le directeur a la charge des structures et services de l'APAJH Ardennes et ses prérogatives définies dans un document unique de délégation concernent la gestion financière, administrative et des ressources humaines.

1.2.1.2 Définitions juridiques

Textes de référence :

- Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.312-1, D.312-10-1 et suivants.
- o Code de l'éducation notamment ses articles, L.351-1 et D. 351-17 à D. 351-20.
- Circulaire N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/DSS/CNSA/2013/336 du 30 août 2013 relative à la mise en œuvre du plan autisme 2013-2017.
- Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme (2013-2017).
- Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges national des unités d'enseignement en maternelle prévues par le 3ème plan autisme (2013-2017).

1.2.1.3 Agrément

L'UEMA est agréée pour accompagner 7 enfants âgés de 3 à 6 ans orientés par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH). L'unité est ouverte selon le calendrier scolaire.

1.2.2 Public accueilli

Les UEMA concernent plus particulièrement des enfants n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présentent d'importants comportements-problèmes. Les enfants accueillis sont ceux de la classe d'âge de l'école maternelle. Il est préconisé d'accueillir prioritairement les enfants ayant 3 ans durant l'année civile d'ouverture de l'unité, avec possibilité d'admettre des enfants de 4 ans.

1.2.3 Financement

L'UEMA est rattachée administrativement et financièrement à l'APAJH Ardennes dans le cadre du deuxième Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé entre le président de l'association et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Son financement est accordé par dotation globale sur arrêté de l'ARS, versé par la CPAM.

1.2.4 Zone géographique d'intervention

L'UEMA intervient sur un triangle Nord-Ardennes, Charleville-Mézières, Ouest-Ardennes.

1.2.5 Missions

« La création des UEMA est une mesure phare du 1^{er} axe du plan autisme 2013-2107, (Diagnostiquer et intervenir précocement), qui s'inscrit dans un réseau de prise en charge précoce et intensive et vient compléter l'organisation fonctionnelle graduée mise en place dans les territoires pour permettre le repérage, le diagnostic et la mise en œuvre des interventions précoces chez les enfants dès 18 mois ». Les UEMA sont ainsi venues compléter l'offre de scolarisation pour les enfants avec TSA et les différentes modalités de scolarisation permettant une graduation de l'accompagnement et du parcours scolaire de chaque enfant, en fonction de ses besoins spécifiques.

C'est un dispositif de développement et de soutien de la qualité de vie, avec les objectifs suivants :

- o Proposer à l'enfant et à sa famille un cadre relationnel sécurisant
- Favoriser le développement de l'enfant dans différents domaines fonctionnels (communication et langage, interactions sociales, sensoriel, moteur, cognitif, émotionnel et affectif) ainsi que sa participation sociale et scolaire, son autonomie, son indépendance, ses apprentissages et ses compétences adaptatives
- o Réduire les obstacles environnementaux augmentant sa situation de handicap
- o Concourir à son bien-être et à son épanouissement personnel
- o Favoriser l'apaisement émotionnel et relationnel
- o Assurer une présence au côté de la famille dans le parcours de vie de l'enfant.

1.2.6 Une école inclusive : l'accès à l'école, quel que soit son lieu de domiciliation

L'UEMA vient renforcer une collaboration entre l'Education Nationale et les établissements médicosociaux en faveur d'une école inclusive sur les bases suivantes :

- Favoriser l'accès des enfants avec autisme ou autres troubles envahissants du développement à l'école proche de leur domicile, dans le respect de leurs différences et en tenant compte de leurs besoins particuliers,
- Inclure ce dispositif dans chaque projet d'école maternelle sur le volet dédié à l'accueil et aux stratégies d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers,
- Positionner cette unité d'enseignement maternelle comme pôle ressource pour les enseignants, A.E.S.H, professionnels des SESSAD du secteur ayant en charge l'accompagnement d'enfants avec autisme scolarisés en maternelle, autres professionnels concernés dans ce type d'accompagnement, et parents d'enfants avec autisme scolarisés dans une école maternelle proche du lieu de domiciliation.

1.2.7 Objectifs pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques

L'UEMA doit tenir compte de la grande hétérogénéité des manifestations de l'autisme induisant une diversité des modes d'intervention à adapter en fonction des besoins de chacun.

Les objectifs pédagogiques de l'UEMA sont ceux attendus dans les programmes de l'école maternelle, à savoir :

- Devenir élève
- o S'approprier le langage, découvrir l'écrit
- Agir et s'exprimer avec son corps
- Découvrir le monde
- Percevoir, sentir, imaginer, créer

Les objectifs éducatifs et thérapeutiques sont les suivants :

- Mettre en œuvre un PIA répondant aux besoins de chaque enfant et aux attentes de la famille dans la mesure du possible
- o Accompagner l'enfant dans son environnement
- Soutenir la famille dans le parcours de vie du jeune enfant
- o Mobiliser les partenaires dans le cadre du projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant

1.2.8 Le rôle et la place des parents

Les parents sont ceux qui connaissent le mieux leurs enfants. Pour mener à bien un accompagnement, il est indispensable de travailler étroitement avec la famille et de proposer une collaboration sur mesure, permettant à chaque partie de contribuer, dans une complémentarité, à l'accompagnement de l'enfant.

Pour cela il est nécessaire de :

- Informer-communiquer
- Associer

- Soutenir-accompagner
- Former

La guidance parentale

Il est proposé une guidance parentale et familiale, en tenant compte de l'avis et des contraintes propres de la famille. Cette guidance vise un développement harmonieux de l'enfant, en particulier au sein de sa famille, la prise en compte de la parole des parents et de leurs besoins dans l'intérêt de l'enfant.

La guidance parentale peut prendre différentes formes :

- Les interventions au domicile familial : ces interventions sont généralement possibles quand des liens de confiance se sont instaurés. Les interventions à domicile se font obligatoirement en présence d'un parent.
- Un soutien aux parents pour permettre l'inclusion de l'enfant dans les dispositifs de droit commun et l'accès aux loisirs
- o Une aide pour des familles qui pourraient être en grande difficulté sociale
- o La participation à des modules d'Information / de formation

Un suivi régulier de l'évolution de la situation est réalisé grâce à des rencontres fréquentes avec la famille. Ces rencontres sont formalisées dans le cadre du PIA qui sera présenté pour signature aux représentants légaux avant la fin février de l'année scolaire.

La famille participe :

- À l'évaluation initiale des besoins et des attentes
- À la définition des objectifs de l'accompagnement
- o Au choix des moyens mis en œuvre
- À toutes les étapes de l'évolution et des modifications de l'accompagnement.
- À l'évaluation

Les moyens utilisés :

- o Projet Individualisé d'Accompagnement
- Entretiens avec les parents
- Rencontres et accompagnement au domicile, co-élaboration de protocoles, co-animation de temps de travail, de jeu ou de temps de la vie quotidienne, échanges...
- o Entretiens sur le lieu d'accompagnement
- o Entretiens téléphoniques
- Temps collectifs (réunion parents/équipe sur des thématiques, temps de socialisation ouverts aux familles et à la fratrie notamment sur les vacances...)

1.2.9 Travail en partenariat et en réseau

Par l'intermédiaire de l'APAJH Ardennes, l'UEMA noue des partenariats dans des domaines divers en fonction de ses missions et des besoins des enfants accueillis. Le travail d'accompagnement s'inscrit à la croisée du travail en réseau et du travail en partenariat, en lien étroit avec les différents partenaires susceptibles d'intervenir dans la vie de l'enfant autiste.

La démarche de partenariat repose sur le fait de travailler ensemble, d'unir les compétences, les ressources et les efforts, de mutualiser les moyens, de produire de la synergie ; c'est une nécessité pour assurer un accompagnement de qualité pour le jeune, en créant une bonne complémentarité des rôles et une meilleure efficacité et continuité dans l'accompagnement. Ces partenariats peuvent concerner notamment les activités exercées à l'extérieur de l'établissement, ainsi que les vacances ou les loisirs. Ce sont des passerelles avec la vie en société.

La mise en place de partenariats contextualisés s'établit avec :

Le Centre Régional Autisme et la Plateforme Ardennaise de Diagnostic de l'Autisme

Le CRA est le lieu ressource dans le domaine de l'expertise clinique, l'expertise professionnelle et la recherche. La mise en place d'une convention de partenariat entre l'APAJH Ardennes, le CRA et la PADA vient formaliser l'étayage et les moyens pour fluidifier le parcours des élèves accueillis à l'UEMA.

Les structures de loisirs

L'UEMA cherche à soutenir l'accueil d'enfants porteurs d'autisme dans des structures de loisirs (halte-garderie, centres aérés, centres sociaux, MJC, relais assistantes maternelles, ...) ou encore des services d'aide à domicile. Il est possible de s'appuyer sur l'expérience de l'APAJH Ardennes qui a établi des partenariats de proximité et signé de nombreuses conventions avec divers organismes de sport, de loisir et de culture.

Collaboration avec les autres structures médico-sociales

L'UEMA s'appuie sur les partenariats privilégiés instaurés dans les établissements APAJH Ardennes existants avec les structures susceptibles de suivre les enfants avant leur entrée dans l'UEMA, en particulier les différentes antennes du CAMSP et du CMP.

Une collaboration est mise en place avec ces services pour organiser le relais auprès des enfants qui arrivent de ces structures pour maintenir une cohérence avec les aménagements et modes de communication déjà initiés.

De même, un partenariat avec les SESSAD est recherché, notamment pour permettre la continuité de parcours par un accompagnement après UEMA si cela est nécessaire.

Enfin, l'UEMA s'inscrit dans une dynamique de formation annuelle ainsi que de supervision pour permettre une vigilance étendue sur le bon déroulement des actions mises en œuvre par les professionnels.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées

La coopération avec les parents, la MDPH et l'Education Nationale fait partie intégrante du cœur du projet de l'UEMA. La MDPH est impliquée dans la réussite de ce dispositif par un partenariat et une coopération concernant les entrées des enfants notifiés UEMA.

L'Education Nationale

L'APAJH Ardennes est dotée d'une Unité d'Enseignement bénéficiant de postes d'enseignants spécialisés. L'ensemble des enseignants intervenant au sein de l'Unité d'Enseignement de l'APAJH Ardennes ont été formés par l'établissement à un certain nombre de méthodes spécifiques.

L'ensemble de ces professionnels sont un point d'appui au futur enseignant de l'UEMA.

De manière globale, le partenariat naturel avec l'Education Nationale se situe à différents niveaux :

- Avec la Direction des Services de l'Education Nationale pour assurer des actions de sensibilisation et de formation sur les troubles envahissants du développement et le développement psychoaffectif de l'enfant
- Avec l'Inspecteur chargé de l'ASH
- o Avec l'Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription de l'UEMA

Les organismes de formation spécialisés dans l'autisme et experts de l'autisme

L'APAJH Ardennes a établi des conventions avec divers établissements de formation : IRTS, école d'éducateurs... L'UEMA est un point d'appui pour faire bénéficier, aux futurs professionnels qui désirent avoir une connaissance plus spécifique sur l'accompagnement de jeunes enfants autistes, de temps de stage encadrés. Ces temps de stage ne pourront toutefois pas excéder un certain nombre de participants et ne pourront être inférieurs à 2 semaines.

La municipalité de l'école d'implantation

Le partenariat avec la ville d'implantation de l'UEMA est indispensable pour les questions d'organisation architecturale des locaux. Une convention concernant les locaux, la restauration, l'hygiène, l'entretien, a été signée entre la l'APAJH Ardennes et la municipalité Rocroi.

Autres partenariats

Le numérique, à la fois outil et compétence-clé, reconnu comme tel par le traité de Lisbonne en 2007, est une pratique essentielle de l'insertion sociale et de lutte contre l'exclusion : apprentissage de la langue, accès à la communication, accès à la culture.

En fonction des besoins, nous proposons aux enfants accompagnés des outils numériques tels que des tablettes tactiles avec des applications adaptées. De même l'utilisation d'un tableau blanc interactif favorise l'entrée dans certains apprentissages. Un partenariat est recherché dans ce sens.

De plus, le développement de l'autonomie des enfants est une préoccupation de l'équipe. Les habiletés sociales se développant dans l'ensemble des lieux d'accompagnement, il est indispensable de viser l'autonomie de circulation en interne puis d'utiliser les espaces publics : établissements scolaires, médiathèque, ludothèque, marché, salles de sport, cantine scolaire. Des partenariats sont recherchés dans cette dynamique

2. PROJET PEDAGOGIQUE

2.1 Le projet dans ses différentes dimensions

2.1.1 L'école

Les locaux

L'Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) est située au 1er étage de l'école.

Une salle éducative est attenante à la salle de classe.

Une salle d'hygiène est proche de la classe.

Une salle thérapeutique est située sur le même palier.

Une salle de motricité, utilisée par l'ensemble des classes, est située au rez-de-chaussée.

Le matériel

L'aménagement de l'espace a été repensé et un nouveau mobilier est installé depuis la rentrée 2020. Il prend en compte les besoins spécifiques des enfants (sensoriels, communicationnels, d'évolution libre,) dans la classe.

Les effectifs

La classe accueille jusqu'à 7 élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme (TSA).

2.1.2 Aménagement de l'espace

L'organisation de l'espace veille à préserver l'intimité des enfants accompagnés.

La classe dispose de plusieurs zones :

- o Zone d'accueil (rituels, emploi du temps)
- o Zones d'apprentissages en individuel, avec l'adulte
- o Zones d'autonomie, où l'enfant peut reproduire seul le travail appris en amont avec l'adulte
- Zone de jeux, permettant un temps de détente après un temps de travail

La salle de loisirs dispose également de plusieurs espaces :

- o Zone de repos (7 lits)
- o Zone de collation
- o Zone de jeux et de loisirs
- Zone collective

Zones d'autonomie

Une salle thérapeutique, pour le suivi par l'équipe de soins :

- Espace de stimulations sensorielles (espace snoezelen)
- o Espace de travail individuel
- o Espace de travail collectif
- Espace de motricité

2.1.3 Aménagement du temps

L'organisation de la journée est basée sur une alternance de :

- o Temps de travail en individuel, avec l'enseignant ou un membre de l'équipe médico-sociale
- Temps de travail en autonomie, pour que l'élève puisse refaire ce qui a été vu au préalable avec l'enseignant ou un membre de l'équipe médico-sociale
- o Temps d'éveil, ateliers jeux, contes, musique, multimédias
- o Moments collectifs, temps d'accueil et temps jeux
- Prises en charge en psychomotricité, orthophonie, psychologie par l'équipe thérapeutique
- Temps de désensibilisation aux soins médicaux par l'infirmière

2.1.4 Moyens humains

L'UEMA est composée d'une équipe de direction et d'une équipe pluridisciplinaire couvrant différents domaines d'intervention : pédagogique, thérapeutique éducatif et médical.

Les différents professionnels sont :

- o 1 enseignante spécialisée
- Professionnels Socio éducatifs
- o 1 psychologue
- o 2 orthophonistes
- 1 psychomotricienne
- 1 infirmière

2.1.5 Les apprentissages et leurs évaluations

L'UEMA vise la scolarisation en milieu ordinaire, et notamment l'entrée au cours préparatoire. Les apprentissages visent l'acquisition des compétences issues des programmes de l'école maternelle dans ses différents domaines.

Ces enseignements sont organisés en cinq domaines d'apprentissages :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- o Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- o Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- Construire les premiers outils pour structurer la pensée
- Explorer le monde

Chaque élève bénéficie d'un projet individualisé d'accompagnement (PIA) qui est fonction de l'évaluation des besoins particuliers de chaque élève. Les interventions s'appuient ainsi sur des objectifs transversaux :

- Communication et langage
- Interactions sociales
- Domaine cognitif
- o Domaine sensoriel et moteur
- Domaine des émotions et du comportement
- Autonomie dans les activités quotidiennes
- Soutien aux apprentissages scolaires

L'enseignant met en place des situations pédagogiques visant l'acquisition des compétences par les élèves. Des évaluations à chaque fin de période scolaire, lui permettront d'évaluer les résultats de ses pratiques, et de les modifier le cas échéant.

L'enseignant réalise un carnet de suivi des apprentissages (CSA) pour rendre compte des progrès de l'élève et le transmet aux familles. Les évaluations auront lieu à mi-parcours et en fin d'année.

Le PIA est évalué chaque année, néanmoins si le projet n'est plus en adéquation avec les besoins et attentes de l'élève, il peut être modifié en cours d'année. Au regard des évaluations, de nouveaux objectifs et actions seront fixés, et l'accompagnement proposé sera ajusté.

2.1.6 Le rôle et la place des familles

Les parents sont ceux qui connaissent le mieux leurs enfants.

Il est indispensable de travailler étroitement avec les familles et de proposer une collaboration sur mesure, permettant à chaque partie de contribuer, dans sa complémentarité, à l'accompagnement de l'enfant.

L'UEMA se doit de proposer une guidance parentale reposant sur trois axes :

- Valoriser, renforcer et faire émerger des compétences éducatives parentales, qui s'adapteront au handicap de leur enfant et leur permettront de le stimuler,
- Accompagner les parents vers une meilleure compréhension de leur enfant et des techniques développementales et comportementales à mettre en place,
- Favoriser des espaces de parole pour les membres de la famille qui en expriment le souhait et le besoin.

Une telle guidance éducative, basée sur une démarche collaborative, a pour but de favoriser les apprentissages de l'enfant et de mettre en œuvre un soutien concret pour les familles dans la gestion du quotidien.

2.2 Stratégies et outils pour les activités et interventions éducatives, thérapeutiques et pédagogiques

Le travail de l'équipe médico-sociale, en lien avec l'enseignant spécialisé de l'UEMA, repose sur l'observation, l'évaluation, le "vivre avec", l'écoute et la connaissance des besoins de chaque enfant. La diversité des modalités d'accompagnement permet de prendre appui sur les compétences et les centres d'intérêts de l'enfant et impose le développement d'outils spécifiques.

L'adaptation des démarches pédagogiques et éducatives est une nécessité, dans la mesure où l'élève avec TSA manifeste des difficultés dans les interactions, la communication, la compréhension des situations, la mise en place de compétences de base.

Cette adaptation au regard des évaluations cognitives et fonctionnelles individuelles revêt plusieurs adaptations :

> Adaptation du langage :

- Mettre en place un outil de communication visuel en l'absence de langage oral (objet, pictogramme, photos, signes, écrits)
- Faciliter la compréhension orale en utilisant des supports visuels, en employant un langage simple, concret, répétitif
- Entraîner les émergences orales par l'étayage des images et la mise en place d'un vocabulaire de base
- Exercer les opérants verbaux (demande, commentaire, imitation orale,)

Stratégies pédagogiques spécifiques :

- Découvrir les intérêts et motivations de l'élève
- Adapter l'environnement et les stimulations aux besoins sensoriels
- o Guider physiquement l'élève pour la réalisation d'une activité
- S'assurer d'une coordination oculo-manuelle pour que le regard accompagne les gestes
- Privilégier la progressivité des apprentissages en décomposant en sous-étapes les tâches proposées
- Veiller à élargir les contextes pour permettre l'accès à la généralisation
- Structurer un aménagement spatio-temporel des activités : un emploi du temps et ses différentes phases traduit en outils visuels

La prise en compte permanente du comportement de l'élève :

- Analyser le comportement défi pour le comprendre et en évaluer la fonction qu'il revêt pour l'élève (évitement, recherche d'attention, autostimulation)
- o Encourager les comportements adaptés par le renforcement positif, entraîner des comportements alternatifs, procéder à l'extinction des comportements inadaptés

Les interventions proposées incluront quatre principes fondamentaux :

- Individualisation exigée par les compétences, les intérêts, les attentes et situations individuelles singulières
- Adaptation de l'environnement afin de permettre à chaque enfant de tirer un bénéfice maximum de sa participation, en lui offrant divers degrés de prévisibilité et de stabilité, des moyens de communication adaptés et évolutifs, la planification d'objectifs clairs, partagés, évaluables à court et à long terme
- Intensité et généralisation des interventions avec une application régulière, intégrée à tous les lieux de vie et dispositifs, et impliquant toutes les personnes intervenant auprès des élèves
- Participation de la famille, élément clé du programme d'intervention. L'information, la formation et le soutien, dans le respect des valeurs et de la culture familiale, sont le dénominateur commun de toute intervention professionnelle

2.2.1 Coordination des interventions

La cohérence et la continuité des élèves en situation de handicap sont assurées par l'organisation et la mise en œuvre de réunions.

Ces instances sont des temps formalisés d'échanges, d'évaluations, d'informations et de transmissions. Ce sont des temps pour associer tous les acteurs concernés.

Des réunions de synthèse ou de service hebdomadaires permettront de déterminer, de mettre en place et de faire évoluer le projet individualisé d'accompagnement de chaque élève.

REUNION DE SERVICE	REUNION DE SYNTHESE
Le projet de service	L'évaluation des PIA
L'accompagnement et les objectifs particuliers à mettre	Le réajustement des actions dans le cadre du PIA
en avant pour le projet individualisé de scolarisation	L'élaboration du PIA
La coordination entre les différents professionnels	La centralisation des informations du parcours de
Les actions collectives et individuelles afin	vie de l'enfant (Anamnèse)
d'harmoniser la prise en charge médico-sociale et de	
mettre en cohérence les moyens de celle-ci	

Des réunions ou rencontres parents/professionnels, en moyenne deux par an, permettront :

- L'une pour mettre en place le projet
- L'autre pour l'évaluer quelques mois plus tard

Des temps supplémentaires de réunion pourront avoir lieu, à la demande des parents ou de l'équipe médico-sociale.

D'autres temps de réflexion pourront être proposés, réunion d'équipe de suivi, réunion de réflexion, réunion thématique.

2.2.2 Croisement entre le programme scolaire et la pédagogie adaptée

DOMAINES	PEDAGOGIE ADAPTEE		
1/ MOBILISER LE	Communiquer		
LANGAGE DANS TOUTES	Participer à un échange progressif : avec l'adulte, à deux élèves, en petit		
SES DIMENSIONS	groupe, avec la classe		
	Communication réceptive, puis expressive		
<u>L'ORAL</u> :	(attention à l'écholalie)		
Oser entrer en	Améliorer la prononciation et l'articulation par imitation et répétition		
communication	Comprendre les consignes		
Comprendre et apprendre	Répéter une consigne de travail		
Commencer à réfléchir sur la	S'assurer que l'élève a bien compris la consigne avant la réalisation		
langue et acquérir une	Placer l'élève en position de tutorat, de « passeur de consignes » pour		
conscience phonologique	qu'il prenne la parole à son tour		
Echanger et réfléchir avec	Acquérir du vocabulaire (en situation)		
les autres	Construire des phrases simples		
L'ECRIT: Découvrir la fonction de l'écrit Ecouter de l'écrit et comprendre Commencer à produire des écrits et en découvrir le fonctionnement	Reconnaître sa photo Rapprocher des images ou objets identiques Savoir écouter une histoire courte, puis très progressivement maintenir son attention plus longtemps Manifester son intérêt pour les livres : regarder, choisir, prendre en main, feuilleter, fermer, ranger Manipuler un livre correctement (sens de la lecture et sens des pages) Respecter les règles de la bibliothèque après les avoir assimilées Trier des albums par thèmes, par héros. Matérialiser le tri : boîtes avec image-titre ou tableaux à en- têtes visuels		
SE PREPARER A LIRE ET	Dans un cadre tracé par l'adulte		
A ECRIRE	Contrôler son geste (amplitude, vitesse, pression) avec guidance physique		
Aborder le principe	de l'adulte si l'enfant l'accepte		
alphabétique	Effectuer des tracés continus: lignes déviées, droites verticales et		
Apprendre les gestes de	horizontales, quadrillage		
l'écriture	Effectuer des tracés discontinus : point, traits verticaux et horizontaux		
Commencer à écrire tout	Respecter l'espace graphique		
seul	Tenir l'outil correctement sur différents supports, horizontal, vertical, incliné (el lien avec le psychomotricien)		

DOMAINES	PEDAGOGIE ADAPTEE
2/ AGIR, S'EXPRIMER, COMPRENDRE A TRAVERS L'ACTIVITE PHYSIQUE	La pratique d'activités physiques et artistiques aide les enfants à construire leur latéralité, l'image orientée de leur propre corps et à mieux se situer dans l'espace et dans le temps : Prendre une balle, puis courir franchir un obstacle, puis viser vers une cible pour la faire tomber, puis repartir au point de départ pour prendre un nouveau projectile
Agir dans l'espace, dans la durée et sur les objets Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variées Communiquer avec les autres au travers d'activités à visée expressive ou artistique Collaborer, coopérer, s'opposer	(par un sablier, une chanson enregistrée) En agissant sur ou avec des objets de tailles, de formes ou de poids différents (balles, ballons, sacs de graines, anneaux) Lancer, attraper, faire rouler, essayer de reproduire un effet qu'il a obtenu au hasard des tâtonnements Escalader, se suspendre, ramper, développer de nouveaux équilibres (se renverser, rouler, se laisser flotter, découvrir des espaces inconnus et caractérisés par leur incertitude L'enseignant enrichit les expérimentations à l'aide de matériels sollicitant l'équilibre (patins, échasses), permettant de nouveaux modes de déplacements (tricycle, draisienne, vélos, trottinettes). Il s'agit d'attirer l'attention des enfants sur leur propre sécurité et sur celle des autres, dans des situations pédagogiques dont le niveau de risque objectif est contrôlé par l'adulte.

DOMAINES	PEDAGOGIE ADAPTEE	
3/ AGIR, S'EXPRIMER,	ARTS PLASTIQUES	
COMPRENDRE A TRAVERS LES	Découvrir des outils : la main, les outils spécifiques (rouleaux,	
ACTIVITES ARTISTIQUES	pinceaux), les outils détournés (éponges, voitures, coton-tige,	
	pomme de terre)	
Développer le goût pour les activités	Appliquer une technique en imitation	
artistiques	Prendre plaisir aux activités	
Découvrir différentes formes	Observer les effets produits	
d'expression artistique		
Vivre et exprimer des émotions,	EDUCATION MUSICALE	
formuler des choix	Participer aux chants et aux comptines	

Reproduire les gestes et jeux de doigts
Moduler sa voix
Découvrir et manipuler des instruments de musique
Reproduire un rythme simple (rapide, lent)
Jouer avec sa voix et acquérir un répertoire de comptines et de
chansons : proposer des situations qui leur permettent
progressivement d'en découvrir la richesse, les incitent à
dépasser les usages courants en les engageant dans une
exploration ludique (chuchotements, cris, respirations, bruits,
imitations d'animaux ou d'éléments sonores de la vie courante,
jeux de hauteur)
Explorer des instruments, utiliser les sonorités du corps :
permettre progressivement aux élèves de maîtriser leurs gestes
afin d'en contrôler les effets.
L'utilisation comparée d'instruments simples conduit les
élèves à apprécier les effets produits de manière à regrouper les
instruments dans des familles (ceux que l'on frappe, que l'on
secoue, que l'on frotte, dans lesquels on souffle…)
Affiner son écoute : développer la sensibilité, la discrimination et

DOMAINES	PEDAGOGIE ADAPTEE		
4/ CONSTRUIRE LES PREMIERS	ACTIVITES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES		
OUTILS POUR STRUCTURER SA	Découvrir et affiner les 5 sens		
PENSEE	Réaliser objets et constructions		
	TECHNIQUES		
Découvrir les nombres et leur utilisation	Apprendre à coller par étapes		
Construire le nombre pour exprimer les	Apprendre à déchirer dans un endroit déterminé pour éviter la		
quantités	généralisation		
Stabiliser la connaissance des petits	MATIERES		
nombres	Sable, pâte à modeler, pâte à sel en découvert (en pairing pour		
Utilise le nombre pour désigner un	parer à l'aversion)		
rang, une position	EXPERIENCES		
Construire des premiers savoirs et	Transvasements et remplissages		
savoir-faire avec rigueur	VIVANT		
	Découvrir la vie animale (morphologie, nutrition, locomotion)		
	Découvrir la vie végétale (plantations et observations)		

la mémoire auditive.

Observer les manifestations des saisons

CORPS

Découvrir et nommer les différentes parties du corps 2 par 2 (passer aux suivantes après consolidation des acquis)

ACTIVITES MATHEMATHIQUES:

Formes, couleurs et grandeurs :

Trier, comparer, classer selon un critère

Réaliser des encastrements : avec modèle en dessous, sans modèle, de 5 pièces, de 10 pièces, de taille croissante ou décroissante

Reconnaître et nommer le rond, le carré et le triangle

Reconnaître et nommer deux couleurs primaires

Quantités et nombres :

Dire la suite numérique en pointant chaque écriture chiffrée du doigt

Enseigner les nombres, mais permettre de les utiliser, d'en faire quelque chose, afin que les mots et le signes qui les désignent s'imprègnent de sens.

(les nombres du calendrier, les quantités manipulées par l'élève) Comparer des quantités

Comparer des collections A et B du point de vue de la quantité d'objets (plus, moins, autant)

Réaliser une collection B qui doit avoir autant d'éléments que la collection A

(prendre la quantité exacte de bouchons pour reboucher des feutres)

Réaliser une collection B qui doit être le double de A

Compléter une collection pour qu'elle ait autant d'éléments que A

DOMAINES	PEDAGOGIE ADAPTEE	
5/ EXPLORER LE MONDE	Temps:	
Se repérer dans le temps et l'espace	Se repérer dans la matinée, le midi, l'après-midi… jour, semaine	
Stabiliser les premiers repères	Prendre conscience du temps qui passe (rituels, anniversaires,	
temporels	évènements)	
Introduire les repères sociaux	Activités : savoir utiliser le time-timer et le sablier	
Consolider la notion de chronologie	(passivement puis si possible activement)	
Sensibiliser à la notion de durée	Espace :	
L'espace	Se situer dans la classe (les différents coins et leur fonction) et	
Faire l'expérience de l'espace	dans l'école	

Représenter l'espace	Acquérir la notion d'espace ouvert/fermé
Découvrir différents milieux	Acquérir la notion intérieur/extérieur
	Suivre un chemin

DEVELOPPER L'AUTONOMIE

AUTONOMIE	SANTE, HYGIENE,	AUTONOMIE	SOCIALISATION	ORGANISATION
VESTIMENTAIRE	AUTONOMIE	ALIMENTAIRE		
	SPHINCTERIENNE			
Savoir retirer son	Education à la	Savoir manger des	Arriver à fixer son	Acquérir la
manteau,	propreté (mouchage,	aliments solides	attention et ses	structuration
écharpe, bonnet,	lavage des mains,	Savoir manger	intérêts	spatiale
gants	jeter les déchets,	sans l'aide de	Arriver (par plages	Acquérir la
Accrocher/ranger	laisser sa table	l'adulte	de plus en plus	structuration
au porte-manteau	propre)	Savoir manger	longues) à rester	temporelle
Savoir les	Apprendre à	proprement	progressivement	(Cf. explorer le
reprendre	demander à aller et	Savoir manger	à sa place avec	monde)
Savoir les	aller aux toilettes	avec des couverts,	plaisir	
remettre	Ne plus porter de	y compris à la	Accepter d'être	
Savoir se dévêtir	couches	cuillère pour les	touché	
pour aller aux		aliments liquides	Accepter de	
toilettes		Couper sa viande	« lâcher » son	
Savoir se revêtir		Savoir boire à la	doudou	
ensuite		paille ou au verre	Partager ses jeux	
		proprement	aller vers les autres	
		y arriver	élèves de PS/MS	
		progressivement	dans une démarche	
		sans stimulation	positive	
		Savoir débarrasser	Accepter de donner	
			la main aux autres	
			élèves quand la	
			consigne est	
			générale	
			Savoir se mettre en	
			rang, le suivre et y	
			rester	
			apprendre à	
			identifier les	
			émotions	

3. LA METHODOLOGIE D'ACTIONS DE L'UEMA

3.1 L'admission, le livret d'accueil et le document individuel de prise en charge

L'admission est prononcée par le directeur de l'APAJH Ardennes. Elle doit être précédée d'une orientation prononcée par la CDAPH. La procédure d'admission permet de présenter la structure et son fonctionnement aux parents dont les enfants seront scolarisés dans l'UEMA.

Conformément à la loi du 2 janvier 2002, aux exigences du Code de l'Action Sociale et des Familles et à la politique qualité fixée par la Fédération, le service mettra en place les outils suivants :

- Livret d'accueil et règlement de fonctionnement : Conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, un livret d'accueil sera présenté et remis aux familles, et/ou leurs représentants légaux.
- Ce livret d'accueil vise à présenter le service, les modalités d'accompagnement et les prestations proposées sur un support adapté. Il restitue le contenu du projet de service dans un souci de synthèse et de clarté. Seront annexés au livret d'accueil la charte des droits et libertés des personnes accueillies ainsi que le règlement de fonctionnement du service. Le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement seront élaborés par l'équipe de l'UEMA en lien avec ceux des établissements et structures de la plateforme autisme.
- Charte des droits et libertés : La Charte des droits et libertés est présentée, explicitée et remise aux parents des enfants accueillis à l'UEMA.
- Document Individuel de Prise en Charge : Conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, lors de l'entrée, un Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) est établi par le service et remis au représentant légal, et signé au plus tard dans les 15 jours qui suivent l'entrée.

3.2 Période d'observation et de bilan

Cette période d'environ trois mois s'impose comme une phase d'observation et de bilans des potentialités et difficultés de l'usager. L'équipe de l'UEMA prend contact avec les différents partenaires intervenant auprès de l'usager, rencontre celui-ci individuellement afin de procéder à des évaluations plus approfondies : bilans psychologique, pédagogique, orthophonique, psychomoteur.

Ces bilans sont complétés par les observations des accompagnants de l'enfant à l'école autour du PPS (projet personnalisé de scolarisation).

Au terme de ces trois mois, avec le pilotage du directeur, l'ensemble des bilans donne lieu à l'élaboration du projet individualisé d'accompagnement, soumis en priorité à la famille.

3.3 Le Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA)

Il est formalisé chaque année. L'usager et sa famille sont parties prenantes lors de son élaboration et tout au long de l'accompagnement. Les places de la famille et de l'usager restent prépondérantes et leurs accords explicites sont indispensables dans le suivi du projet.

Proposé par les professionnels de l'UEMA, le PIA est discuté avec la famille, l'usager et l'équipe pédagogique. Après accord des parties prenantes, le PIA explicite pour l'année scolaire les objectifs spécifiques à atteindre, les moyens mis en œuvre et les modalités d'intervention. Il prend en compte le réseau familial et social existant et les stratégies déjà mises en place par la famille pour faire face au handicap.

Un livret de compétences pédagogiques et un outil d'évaluation et de programmation (curriculum UEMA) servent de référentiel dans la mise en œuvre des objectifs du PIA ainsi qu'à la réévaluation du projet sur la base des observations des professionnels.

L'accompagnement et l'aide apportés par l'unité s'expriment avec une attention fondée sur l'écoute, le respect, la communication et la compréhension. Le PIA est réévalué régulièrement.

3.3.1 Evaluation du PIA

Au cours de synthèses régulières, le PIA est réévalué, avec la participation recherchée de la famille et de l'usager. L'abord pluridisciplinaire est garant de qualité. Les différents temps d'échanges permettent de vérifier la réalisation du PIA, sa pertinence, ses effets et l'implication des différents professionnels dans le projet. Chaque objectif est évalué et cette évaluation est formalisée dans le livret de compétences. Chaque temps d'évaluation du PIA peut donner lieu à la modification des accompagnements nécessaires pour l'usager. Toute modification du projet sera transmise à la famille lors d'un entretien avec toute ou partie de l'équipe pluridisciplinaire. Des réunions de coordination hebdomadaires entre professionnels permettent tout au long de l'année d'échanger sur les pratiques et sur les usagers.

3.4 Les moyens de mise en œuvre du projet

3.4.1 L'équipe pluridisciplinaire

Afin de répondre au plus près des besoins de l'usager, l'UEMA dispose d'un plateau technique spécialisé :

L'équipe de l'UEMA est composée :

- o D'un enseignant spécialisé mis à disposition par l'Education nationale
- o D'une direction
- De professionnels socio-éducatifs

- De professionnels paramédicaux
- o De professionnels médicaux
- De professionnels administratifs

De plus, cette UEMA s'appuie sur les compétences et l'expertise du PCPE Autisme RESALIANCE et plus spécifiquement sur les différents services de l'APAJH Ardennes.

3.4.2 Les interventions des professionnels

Concernant l'accompagnement des enfants, l'équipe de l'UEMA intervient en priorité sur les temps de classe et lors de la restauration de la mi-journée. Les temps d'interventions de l'équipe médico-sociale viendront également répondre aux besoins de généralisation des acquis et d'inclusion lors des activités péri-éducatives ou extra-scolaires (accompagnement auprès de centres aérés, d'associations sportives ou culturelles...), dans le respect des objectifs validés dans le Projet Individualisé d'Accompagnement.

3.4.3 La logistique et l'environnement

L'environnement

L'UEMA dispose d'une salle de classe, d'une salle éducative mitoyenne à la salle de classe et d'une troisième salle destinée aux interventions thérapeutiques. La classe permettra la structuration du temps et de l'espace, avec des zones délimitées et identifiées, et une organisation visuelle pour que chaque élève puisse se repérer dans le déroulement de sa journée. L'espace de la classe sera organisé de façon à indiquer à l'enfant ce que l'on attend de lui.

Les transports

L'établissement est chargé de l'organisation et du financement des transports entre la commune du domicile de l'élève accueilli et l'école, matin et soir.

La famille peut faire le choix d'accompagner elle-même et à ses frais, son enfant à l'école.

Les circuits de transport sont organisés sur un mode semi-collectif avec des horaires qu'il convient de respecter.

Les familles sont informées par courrier du nom du transporteur. Les horaires et les éventuelles modifications dues au fonctionnement de l'école sont signalés par l'UEMA et le transporteur.

La présence d'un des parents ou du représentant légal ou d'une personne (signalée par courrier au directeur) est obligatoire au départ et à l'arrivée du transporteur. La famille ne peut solliciter le transporteur en direct, elle doit s'adresser à la direction en cas d'annulation ou de modification à mettre en place. Toute information de la famille à l'UEMA doit être transmise par écrit ou par téléphone. Les chauffeurs ne doivent pas servir d'interlocuteur entre les familles et l'UEMA.

Les parents doivent accompagner leur enfant jusqu'au véhicule, le transporteur se charge de la bonne mise en place des éléments de sécurité pendant le transport.

L'UEMA peut être amenée à interrompre le transport d'un enfant dont le comportement serait dangereux pour lui-même ou pour les autres passagers de façon durable. Dans ce cas, la famille sera sollicitée pour amener son enfant jusqu'à l'école.

L'établissement prend les mesures de prévention nécessaires pour assurer le respect de ces obligations (information et sensibilisation des enfants). Il est essentiel et indispensable que la famille rappelle l'importance de ces règles de sécurité à son enfant.

3.5 La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

3.5.1 Les fiches de poste

Le but de fiches de poste est d'améliorer la gestion des ressources humaines et d'optimiser la représentation des missions d'une fonction.

C'est un document qui permet au salarié :

- o De connaître précisément les missions et activités qu'il exerce, ses marges de manœuvre,
- o Ses interlocuteurs, les moyens mis à disposition
- o De voir son travail connu et reconnu par sa hiérarchie
- De solliciter les formations nécessaires par rapport à ses missions.

3.5.2 La gestion des absences

Pour une absence d'un professionnel de moins de 15 jours, il n'est pas envisagé de remplacement. Une information est faite aux familles sur le fonctionnement en mode dégradé.

Pour une absence supérieure à 15 jours, la direction met en œuvre les moyens nécessaires au remplacement du professionnel concerné. Dans l'impossibilité de trouver un remplaçant, les ressources de l'APAJH sont mobilisées.

3.5.3 La formation du personnel

Une politique de formation vient renforcer une dynamique plus globale de structure apprenante, constituée entre autres par :

- Une ouverture du dispositif aux stagiaires pour des périodes de stages ou des interventions en instituts de formation
- Une ouverture vers d'autres dispositifs d'unité d'enseignement maternelle pour enfants autistes
- Un partage d'expérience et de formation avec les partenaires sur la base de tutoriels, visioconférences, immersion sur site pour évaluation d'une situation et préconisation de moyens de compensation au handicap....

Outre l'actualisation et le développement des savoirs, les objectifs visés sont les suivants :

Acquérir une expertise théorique, technique et pédagogique

- Faire émerger les valeurs communes qui sous-tendent les pratiques auprès des enfants accompagnés
- Souder et impliquer des équipes autour de projets élaborés et mis en œuvre à partir de réflexion partagée

Dans ce contexte, la formation est appréhendée à la fois comme :

- o Un outil de recherche et d'optimisation de l'accompagnement du jeune autiste,
- Un outil de développement d'une culture commune au sein de la structure et dans le réseau partenarial.

3.6 Les réunions institutionnelles

3.6.1 Les réunions de synthèse

Les réunions de synthèse ont lieu selon un calendrier déterminé. Chaque enfant en bénéficie au minimum deux fois par an. Dans une dynamique globale d'accompagnement, ces réunions pluridisciplinaires permettent l'élaboration ou le réajustement des PIA. Les partenaires peuvent être conviés.

3.6.2 Les réunions de coordination

Les réunions de coordination ont lieu chaque semaine. L'équipe se rencontre et échange des informations, analyses, observations concernant le fonctionnement de l'unité afin de coordonner les différentes interventions.

3.6.3 La réunion d'évaluation du projet de service

Cette réunion a lieu une fois par an en fin d'année scolaire et a pour but d'évaluer la pertinence des actions de l'unité et réévaluer le projet de service.

3.7 L'arrêt de l'accompagnement

La décision de l'arrêt de l'accompagnement de l'UEMA est relative à la CDA sur proposition de l'équipe de suivi de la scolarisation et/ou à la demande de la famille.

4. L'évaluation

4.1. Le dispositif d'évaluation

L'évaluation des activités et de la qualité des prestations s'appuie sur les outils complémentaires suivants pour objectiver l'évaluation :

- Les enquêtes de satisfaction auprès des familles, leur entourage, auprès des professionnels des établissements médico-sociaux.
- o Le référentiel des bonnes pratiques professionnelles de la HAS;

- La supervision
- L'évaluation annuelle du projet de service
- L'évaluation externe
- o La démarche d'amélioration continue de la qualité

4.1.1 La supervision

La supervision est un élément important permettant d'assurer cohérence et efficacité des accompagnements. Cette supervision est réalisée à partir de constatations concrètes que le superviseur mène lors de journées d'observation sur le dispositif.

Le superviseur, étaye ensuite l'équipe de l'UEMA par des recommandations et préconisations autour de bonnes pratiques, sous forme d'actions correctives. Les recommandations sont alors reprises et discutées point par point par l'équipe. Ainsi, l'équipe de l'UEMA s'accorde sur un sens commun d'interventions.

Par années de fonctionnement : 8 jours de supervision sont positionnés en fonction des besoins identifiés.

4.1.2 L'évaluation du Projet de service

De façon constante, l'UEMA vise à faire évoluer son projet. L'ensemble des réflexions, qui accompagnent la conduite de la démarche qualité et le processus d'évaluation, alimentent le projet de service et en assure son adaptation en tenant compte de l'organisation collective, des attentes de la personne accompagnée et de sa famille. Annuellement, un bilan de ce projet est fait en équipe afin d'établir les points forts, les pistes d'amélioration et les actions à mettre en œuvre pour optimiser le fonctionnement de l'UEMA.

4.1.3 L'évaluation externe

L'évaluation externe a pour objectif d'apprécier au sein de l'unité la cohérence, l'efficience, la pertinence et l'efficacité des actions afin de garantir une meilleure qualité de service. Elle vise à l'amélioration des pratiques dans le cadre des prestations délivrées. Réalisée par un organisme indépendant habilité par l'HAS, elle apporte une expertise sur la mise en œuvre de la démarche qualité. Les évaluations successives, internes et externes, doivent permettre d'apprécier les évolutions et les effets des mesures prises pour l'amélioration continue des prestations délivrées.

4.1.4 La démarche d'amélioration continue

Conformément à la loi du 2 janvier 2002, aux exigences du Code de l'Action Sociale et des Familles et à la politique qualité fixée par l'APAJH, l'UEMA met en place des outils d'information, de coordination et d'évaluation, et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations.

Dès l'ouverture de l'UEMA, le responsable qualité de l'APAJH Ardennes a notamment pour mission d'animer la démarche d'amélioration continue dans la structure sous l'impulsion de la direction.

Pour accomplir sa mission, l'APAJH Ardennes s'inscrit dans une démarche qualité affirmant le droit de chaque personne à agir sur son projet de vie et sur les décisions qui la concernent.

Dans le but de prévenir les situations de maltraitance et de créer les conditions de mise en place de règles de "bientraitance", élément de la qualité de l'accompagnement des enfants accueillis, l'UEMA met en place un certain nombre de dispositions.

4.1.5 Le plan d'amélioration continue

La démarche d'amélioration continue s'articule autour de la mise en œuvre d'un plan d'amélioration continue (PAC) diffusé à l'ensemble de l'équipe, qui présente les points forts, les pistes d'amélioration et les actions correctives priorisées dans un échéancier.

5. CONCLUSION

Les parents ont parfois besoin de retrouver leur place éducative, de cheminer dans l'acceptation du handicap, d'être reconnus et considérés comme des acteurs incontournables du projet de leur enfant. C'est bien dans une relation de confiance générée par la stratégie de communication de l'équipe de l'UEMA que les familles pourront puiser ces valeurs au service de leur enfant.

Travailler avec les familles, c'est reconnaître qu'elles ont des compétences parentales, validées et valorisées. Accepter leur contradiction, c'est pouvoir proposer une réflexion sur des difficultés ou un dysfonctionnement. Prendre le temps de se rencontrer, de se connaître, de se comprendre, c'est établir une relation fiable et permettre à l'enfant de faire confiance à une équipe que ses parents ont validée et reconnue. C'est rendre les fonctionnements réciproques explicites, améliorant la lecture des actions de chacun et recherchant leur optimisation.

Les relations régulières entre l'enfant, la famille, l'école et tous les autres partenaires permettent d'enrichir les liens. Elles permettent la cohérence des actions de chacun et définissent la spécificité de l'accompagnement de l'UEMA.

ANNEXES

STRATEGIE D'ACTION DU SECTEUR PEDAGOGIQUE

UEMA « Ecole Pierre Mendes France »

Organisation:

- Enseignant spécialisé mis à disposition par l'Education Nationale
- Calendrier de l'enseignant calqué sur le calendrier national
- Réunion hebdomadaire avec l'équipe UEMA et conseil des maîtres à l'école
- Travail réalisé dans les établissements scolaires

Objectifs:

- Apporter une aide spécifique basée sur les apprentissages scolaires
- Consolider les bases scolaires fondamentales
- Développer de nouvelles compétences dans le domaine transversal
- Restaurer la confiance de l'élève dans son statut d'élève
- Gagner en aisance et autonomie scolaire
- Faire le lien entre l'école et la famille
- Participation à la mise en œuvre du PPS en coordination avec le PIA

Moyens:

- Observation et bilan initial
- Réunion d'équipe
- Réunion de synthèse
- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du PIA
- Participation aux réunions d'équipe pédagogique et aux ESS
- Accompagnement individuel ou collectif, seul ou en co-intervention
- Aide aux stratégies de travail en dehors du temps scolaire
- Travail en équipe pluridisciplinaire

Evaluation

- Entretiens avec les familles
- Lien permanent avec les familles, restant disponible et à l'écoute
- Réunions de début d'année avec la totalité des familles
- Bilan des objectifs, évaluation des PIA
- Equipe de suivi de la scolarisation
- Retour des enquêtes de satisfaction
- Bilan annuel d'activité de l'équipe pluridisciplinaire
- Démarche qualité
- Réactualisation du projet de pédagogique

STRATEGIE D'ACTION DU SECTEUR EDUCATIF

UEMA « Ecole Pierre Mendes France »

Organisation:

- Personnel socio éducatifs
- Réunion hebdomadaire avec l'équipe
- Travail sur tous les lieux de vie de l'usager

Ils mettent en œuvre les temps éducatifs, les temps d'éducation à l'hygiène et les accompagnements dans les classes.

L'UEMA ayant notamment pour objectif la scolarisation en milieu scolaire ordinaire des élèves à l'issue ou au cours des trois ans d'accompagnement, l'ensemble de l'équipe a pour mission d'accompagner des temps de décloisonnement en classe ordinaire (observation et transfert de savoir-faire à l'enseignant de la classe ordinaire) après un travail éducatif effectué en amont en lien avec l'enseignant spécialisé.

Objectifs:

En direction de l'usager :

- Mise en œuvre d'un projet individualisé d'accompagnement pour chaque enfant
- Accompagnement de l'enfant dans son environnement
- Soutien de la famille dans le parcours de vie du jeune
- Mobiliser les partenaires dans le cadre du projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant

En direction de la famille

- Informer et former les parents sur les Troubles Envahissants du Développement et sur les outils disponibles pour des stratégies éducatives;
- Favoriser la généralisation de compétences (travail, jeu, vie quotidienne...) et la flexibilité des apprentissages de l'enfant ;
- Soutenir la vie quotidienne (développement de l'autonomie, soutien dans la gestion des comportements problèmes, aide à la structuration de temps et de l'espace à la maison ;
- Accompagner et soutenir le vécu psychologique des parents et membres de la famille Associer
 les parents à la construction du projet personnalisé de leur enfant.

En direction des différents professionnels :

- Développer un partenariat avec les services extérieurs
- Instaurer un dialogue dans le respect des fonctions et de la déontologie de chaque partenaire
- Transmettre la problématique de l'usager dans les limites du respect de la famille.

Les connaissances des missions et des actions des différents partenaires et services extérieurs sont nécessaires. Les personnels socio éducatifs veillent et portent une attention permanente à l'évolution

des connaissances techniques et théoriques du champ médico-social afin d'interroger sa propre pratique.

Moyens:

- Projet Individualisé d'Accompagnement et réunion de synthèse
- Entretiens avec les parents
- Rencontres et accompagnement au domicile, co-élaboration de protocole, co-animation de temps de travail, de jeu ou de temps de la vie quotidienne, échanges...); Entretiens sur le lieu d'accompagnement
- Entretiens téléphoniques
- Temps collectifs (réunion parents/équipe sur des thématiques, temps de socialisation ouvert aux familles et à la fratrie notamment sur les vacances...).

Evaluation

L'évaluation des activités et de la qualité des prestations s'appuiera sur les outils complémentaires suivants pour objectiver l'évaluation :

- Bilan des objectifs du PIA
- Le référentiel de bonnes pratiques APAJH
- L'évaluation annuelle du projet de service
- Les enquêtes de satisfaction auprès des familles, leur entourage, auprès des professionnels des établissements médico-sociaux

STRATEGIE D'ACTION DU SECTEUR THERAPEUTIQUE Psychologie

UEMA « Ecole Pierre Mendes France »

Organisation:

- 1 psychologue
- Réunion hebdomadaire avec l'équipe
- L'accompagnement peut s'effectuer au sein de l'établissement scolaire, au domicile.

Objectifs:

Le psychologue accompagne l'enseignant dans l'élaboration des objectifs individuels des usagers, il organise et rédige les évaluations, met en place les actions de soutien à la parentalité et met en œuvre les préconisations de la supervision pour la gestion des comportements.

<u>Activités</u>

Accompagnement et évaluation

- Transférer ses savoir-faire/compétences dans le cadre des apprentissages, en intervenant auprès des usagers et en montrant les gestes techniques et les stratégies d'engagement
- Prendre en compte les différents profils des usagers et en particulier les conséquences de leur fonctionnement spécifique sur les différents domaines développementaux et sur les apprentissages
- Veiller à la mise en œuvre des préconisations de la supervision pour la gestion des comportements défis et analyser le comportement des usagers en contexte pour rédiger les protocoles.
- Mettre en œuvre les réponses adaptées en collaboration avec l'enseignant
- Coordonner et mettre en œuvre l'action de guidance familial et de soutien à la parentalité, plurimensuelle, en moyenne 2 fois par mois la première année puis de manière dégressive. Cette guidance se déroule à domicile et en accord avec la famille
- Coordonner et participer aux évaluations fonctionnelles initiales et longitudinales régulières des usagers (VB-Mapp, COM-Voor...)

Travail avec l'équipe pluridisciplinaire

- Participer avec l'équipe de façon active à la co-construction des objectifs individuels des usagers, en référence aux Projets Individuels d'Accompagnement et faciliter leur mise en œuvre
- Accompagner l'enseignant lors de l'élaboration des programmes d'apprentissage
- Être formé par la supervision aux outils d'évaluation et accompagner leur mise en œuvre

- Accompagner l'équipe dans la rédaction et l'actualisation du programme personnalisé qui décline les objectifs prévus par le PPS et le PIA de l'usager.
- Proposer des protocoles d'actions écrits de gestion des comportements défis à l'équipe et analyser la situation en contexte
- Utiliser et rédiger le recueil des données utiles à l'équipe (item/fréquence) mis en place par la supervision
- Participer activement aux réunions d'équipe
- Accompagner le personnel socio-éducatif dans la rédaction des cibles de travail intensif des usagers
- Formuler des recommandations sur l'accompagnement et sur l'aménagement de l'environnement, selon une approche comportementaliste
- Participer aux commissions d'admission
- Participer aux manifestations ponctuelles de l'école
- Faire le lien et coordonner les interventions des partenaires extérieurs : médecins CAMSP, CMPP, CMP, SESSAD, psychologue scolaire...
- Participer au développement de partenariats extérieurs
- Apporter une expertise des approches structurées en lien avec les recommandations de bonnes pratiques dédiées aux enfants porteurs de TSA

Evaluation

- Entretiens avec les familles
- Lien permanent avec les familles, restant disponible et à l'écoute
- Réunions de début et de fin d'année avec la totalité des familles et des usagers
- Bilan des objectifs, évaluation des PIA
- Equipe de suivi de la scolarisation
- Retour des enquêtes de satisfaction
- Bilan annuel d'activité de l'équipe pluridisciplinaire
- Démarche qualité et réactualisation du projet de service

STRATEGIE D'ACTION DU SECTEUR THERAPEUTIQUE

Orthophonie

UEMA « Ecole Pierre Mendes France »

Organisation:

- Présence sur l'UEMA
- Réunions hebdomadaires avec l'équipe
- Interventions sur le groupe et/ou en séances individuelles

Objectifs:

- Evaluation du niveau de présentation et de représentation des enfants afin de mettre au point une communication alternative et augmentative individualisée
- Travail des prérequis au langage
- Développer et encourager la communication verbale et non-verbale
- Développer la confiance en soi dans le cadre de la communication
 - Avec l'adulte (familles, éducateurs, enseignants)
 - Avec les pairs

Moyens:

- Bilans réguliers des compétences, des besoins et des attentes
- Participation à des réunions de synthèse
- Contribution à l'élaboration et l'évaluation du PIA
- Séances individuelles ou interventions sur le groupe
- Accompagnement parental autour de la communication et de la stimulation langagière au domicile

Evaluation:

- Entretiens avec les familles et les enfants
- Lien permanent avec les familles
- Bilans des objectifs, évaluations des PIA tout au long de l'année

STRATEGIE D'ACTION DU SECTEUR THERAPEUTIQUE

Psychomotricité

UEMA « Ecole Pierre Mendes France »

Organisation:

- Présence à l'UEMA
- Réunion hebdomadaire avec l'équipe
- Travail au sein de l'UEMA, dans la salle thérapeutique, éducative ou pédagogique
- Visites à domicile en fonction des besoins

Objectifs:

La psychomotricité s'intéresse à l'usager dans sa globalité et vise à favoriser l'autonomie corporelle. Elle aide donc à nouer une relation plus harmonieuse avec lui-même et son environnement relationnel, sensoriel et matériel.

La psychomotricité permet :

- De réduire des retards de développement psychomoteur,
- De prévenir un éventuel échec scolaire lié à des troubles psychomoteurs,
- De renforcer les capacités d'adaptation et d'apprentissage,
- D'améliorer la maitrise émotionnelle,
- De participer à la prévention des troubles du comportement ou de la personnalité.

Moyens:

- Passation et rédaction d'un bilan psychomoteur : révéler les difficultés, les compétences et les possibilités de l'usager dans les différents domaines psychomoteurs (motricité globale et fine, organisation spatio-temporelle, latéralité, tonus, graphomotricité ...)
- Réalisation avec la famille d'un profil sensoriel : repérer les particularités de traitement de l'information sensoriel
- Rencontre organisée avec les parents pour présenter les conclusions du bilan
- Réunion d'équipe
- Réunion de synthèse
- Contribution à l'élaboration du PIA
- Accompagnement régulier de l'enfant
- Séances individuelles ou en petit groupe au sein de l'UEMA, dans la salle thérapeutique, éducative ou pédagogique, en fonction des besoins de l'enfant.
- Co-intervention avec les différents professionnels de l'UEMA
- Rencontres régulières avec la famille, au sein de l'UEMA ou au domicile

- Différentes techniques utilisées : le jeu spontané ou dirigé, l'expression corporelle, les activités sensori-motrices, les activités perceptivo-motrices, la relation, la graphomotricité, l'intégration sensorielle...

Evaluation

- Entretiens avec les familles
- Lien permanent avec les familles, restant disponible et à l'écoute
- Réunions régulières avec la totalité des familles et des enfants
- Bilan des objectifs, évaluation des PIA
- Equipe de suivi de la scolarisation
- Retour des enquêtes de satisfaction
- Bilan annuel d'activité de l'équipe pluridisciplinaire
- Démarche qualité
- Réactualisation du projet de service

STRATEGIE D'ACTION DU SECTEUR THERAPEUTIQUE

Infirmière

UEMA « Ecole Pierre Mendes France »

Organisation:

- Présence sur l'UEMA
- Réunion hebdomadaire avec l'équipe
- Interventions sur le groupe et/ou en séances individuelles
- Entretiens avec les familles et les usagers dans les locaux de l'école

Objectifs:

- Mettre en œuvre le projet individualisé d'accompagnement
- Mettre en œuvre une veille concernant la santé des élèves de l'UEMA
- Etayer les familles dans l'accès de leur enfant aux professionnels de santé
- Accompagner les enfants dans l'éducation aux soins
- Aider le service éducatif dans l'éducation à l'hygiène

Moyens:

- Projet Individualisé d'Accompagnement et réunion de synthèse
- Entretiens avec les parents
- Entretiens téléphoniques
- Réunion parents/équipe sur des thématiques sanitaires
- Accompagnements des enfants et des familles chez les professionnels de santé
- Co-interventions au sein de l'UEMA
- Mise en place de séances individuelles ou en groupe au sein de l'UEMA

Evaluation:

- Evaluations et bilans de fin de séance et bilans généraux
- Evaluations et réajustements des PIA
- Entretiens avec les familles et les enfants